

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 15/06/2016
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 8 juin 2016, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis le mercredi 10 février 2016 à vingt heures trente minutes sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT, Président.

Présents : CHASSOT Bernard, CHATAGNAT André-Gilles, MANTILLERI Eric, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, MESSERLI Florence, GALL Lydie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme VEYRAT Karine

Le compte-rendu de la séance précédente du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

● **Modification du règlement périscolaire**

Monsieur le Président ouvre la séance et indique que le personnel de surveillance de la garderie avait demandé à Monsieur le Président s'il était possible de créer un petit règlement de garderie et pause de midi. Il indique qu'un règlement des services périscolaires existe déjà et qu'il serait préférable de le compléter plutôt que de créer un autre document. Le personnel est d'accord avec cette proposition. Il propose donc de rajouter à :

- l'article 4 du règlement des services périscolaires et notamment le paragraphe A/ Garderie : « Sans inscription préalable auprès du SIVU, vos enfants ne seront pas sous la responsabilité du personnel du SIVU » ;

- l'article 7, paragraphe C/ Restaurant scolaire : « Durant ces deux heures de surveillance, les enfants ont à leur disposition différents jeux, le personnel peut également proposer une activité ludique (ou elle peut être proposée par les enfants).

Les parents ayant un enfant de maternelle à récupérer à 11h30, ne doivent pas passer par la cour élémentaire, pour des raisons de sécurité.

Tous les objets disparus ne sont pas sous la responsabilité du personnel du SIVU.».

Après discussion, le comité adopte ces modifications pour la rentrée de septembre 2016.

● **Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 74**

Monsieur le Président présente le projet de convention d'adhésion au service médecine de prévention du CDG 74, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Il indique que le SIVU adhère déjà à ce service et qu'il a pour principale mission l'organisation des visites médicales obligatoires du travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

● Participation à la protection sociale complémentaire des agents

M. le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le projet de participation du SIVU à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque de santé ou prévoyance,

Étant précisé que le personnel des trois communes membres du SIVU bénéficie déjà de cette aide, Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Savoie en date du 7 avril 2016 sur le projet de délibération du SIVU,

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- de verser une participation financière mensuelle dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, à hauteur de 15 € par mois.

- le versement d'une participation mensuelle de 10 € par enfant inscrit sur la complémentaire de l'agent.

La participation ne pourra pas dépasser le montant payé par l'agent.

● Utilisation salle

Monsieur le Président indique au Comité qu'il a été sollicité par plusieurs personnes pour l'utilisation de la salle de motricité ou salle de classe ou salle de l'extension à compter de septembre 2016. Tout d'abord, une demande concernait l'utilisation d'une salle de classe le lundi soir juste après la classe pour dispenser des cours de catéchisme. Le SIVU refuse cette demande car l'école est laïque et la religion ne doit donc pas y faire son apparition.

Une autre demande est celle de l'association des Barracoins qui utilisent la salle de l'extension pour des répétitions. Le Comité demandera une participation de 100 euros par an.

Mme Nathalie GAVEL dans le cadre de son activité professionnelle a sollicité le SIVU pour l'utilisation de la salle de motricité 8 fois dans l'année pour des ateliers lucratifs d'une durée de 2h30. Le SIVU accepte cette demande et demandera à Mme GAVEL une participation à hauteur de 50 euros par atelier.

Le SIVU demandera également à l'association ON S'BOUGE une participation forfaitaire de 300 euros par an pour l'utilisation de la salle de motricité les mercredis soirs pour un cours de yoga.

● Subvention à l'association sportive de l'école

Monsieur le Président présente le projet de l'école pour les élèves des classes 10 (CM1-CM2) et 11 (CM2). Cette année, ces deux classes sont engagées dans un séjour avec nuitées à Evian-les-Bains.

Ce projet a pour objectif de faire découvrir aux enfants la pratique du canoë-kayak et d'approfondir leurs connaissances sur le thème "L'eau, ses ressources et ses richesses". Le séjour aura lieu du 15 au 17 juin 2016 soit 3 jours et 2 nuits en pension complète.

Afin de réaliser ce projet, l'école sollicite l'aide financière du SIVU, égale à celle du Conseil Départemental, à hauteur de 30 euros par enfant, soit 1 620 euros (30 x 54 élèves).

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide donc d'allouer une subvention à l'association sportive de l'école d'un montant total de 1 620 € afin de participer au financement du séjour à Évian-les-Bains.

● Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président propose de réorganiser le service de restauration scolaire. Afin de gérer l'absentéisme, de travailler davantage les matières premières, de gérer les repas du centre de

loisirs, il propose l'ouverture d'un troisième poste en cuisine, à temps plein. Il indique que le poste de Ginette sera transformé par de la surveillance en temps périscolaire. Il précise que cette réorganisation ne crée pas de poste supplémentaire. Voici la proposition de tableau des emplois au 1^{er} septembre 2016 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade
- Service social		
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM Principal 2 ^{ème} classe
- Service technique		
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade
- Service social		
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM 1 ^{ère} classe – 30.80/35 ^{ème}
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM 1 ^{ère} classe – 24.65/35 ^{ème}
- Service technique		
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 23.75/35 ^{ème}
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 22.50/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	2	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 16.82/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 13.61/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 6.32/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 6.10/35 ^{ème}
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade
Agent de restauration scolaire – surveillance	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe – 20/35 ^{ème}

Il propose au SIVU de réfléchir à cette proposition et de se revoir dans 15 jours pour délibérer. La prochaine réunion du SIVU aura donc lieu le mercredi 29 juin 2016 à 20h30.

● **Tarifs périscolaires 2016-2017**

Monsieur le Président indique que certaines activités périscolaires ne seront pas reconduites l'année prochaine : le multisport (car l'intervenant a déménagé et les kilomètres ne lui permettent plus de venir au Triolet) et la découverte de la musique (car l'intervenant n'est plus disponible le jour qui nous convient).

Une nouvelle activité cuisine pourrait être mise en place à la rentrée le jeudi soir mais son coût est assez élevé : 60 euros par séance d'une heure. L'intervenante fournit les denrées, les ustensiles de cuisine et amène son four mobile. Il faut savoir que les enfants repartiront le soir avec ce qu'ils ont cuisiné. Monsieur le Président demande donc au SIVU de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le SIVU décide de mettre en place cette activité, le jeudi soir de 16h à 17h puis de 17h à 18h. La participation demandée aux parents pour cette activité sera de 4 euros par séance, du fait que cette activité dure 1 heure et que les enfants repartent à chaque fois avec quelque chose.

● **Questions diverses**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le personnel du SIVU a suivi en début de mois, par l'intermédiaire de la FOL 74, la formation PSC1 (premiers secours). Il rappelle que cette formation doit être dispensée tous les 2 ans.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.